



***SYNDICAT PUY DES
FOURCHES-VEZERE***

RAPPORT ANNUEL

Prix et Qualité du Service Public D'Eau potable

Exercice 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT	4
1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat.....	4
L'ANNEE 2025 EN CHIFFRES :	5
LES FAITS MARQUANTS DE CETTE ANNEE 2025	6
LE PATRIMOINE DU SYNDICAT	10
2. Les ressources d'eau brute.....	10
3. Les stations de production d'eau potable.....	11
4. Les ouvrages de stockage et de reprise.....	12
5. Les réseaux d'adduction d'eau	13
6. Les branchements	14
7. Les compteurs.....	14
LES INDICATEURS QUANTITATIFS.....	16
8. Le bilan des volumes	16
9. Le rendement et indices des réseaux de distribution	19
LES INDICATEURS QUALITATIFS	20
10. Le taux de réclamation :	20
11. Les échanges :	21
12. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	22
LES TRAVAUX.....	23
13. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés.....	23
14. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages	25
15. Taux d'interruption de service non programmée.....	26
LES INDICATEURS FINANCIERS	27
16. La tarification de l'eau 2026.....	27
17. L'état de la dette	29
18. Les abandons de créances.....	29
19. Le taux d'impayés sur les factures d'eau.....	30
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	31
20. Gestion usagers.....	31
21. Service Technique	33

Préambule

- Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère exerce les deux compétences suivantes : production et distribution de l'eau potable sur les territoires désignés ci-après.

Collectivités membres de la Distribution : Uzerche, Saint-Jal, Lagraulière, Seilhac, Saint-Clément, Naves, Tulle, Corrèze, Tulle Agglo (Corrèze secteur Montane, Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel, Eyrein et Vitrac sur Montane).

Collectivités membres de la Production : Espartignac, Egletons et les membres de la distribution.

- Conformément à l'article L2224.5 du CGCT, Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.
Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre**.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Le présent rapport doit être établi conformément aux dispositions des décrets n°2007-675 du 2 mai 2007, n°2015-1820 du 29 décembre 2015, de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport comprend (à minima) le calcul des indicateurs descriptifs du service et de performance qui figurent dans les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

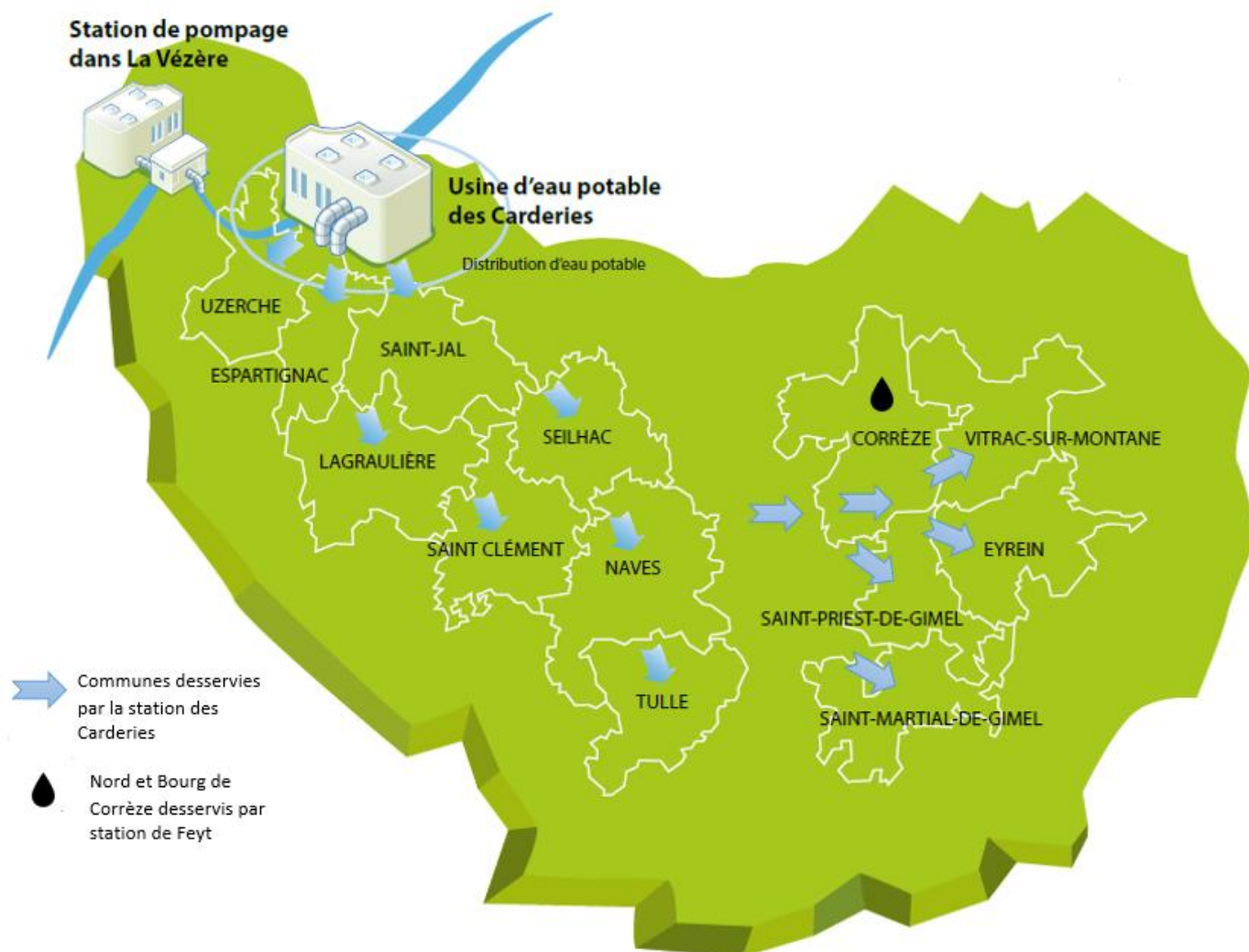
Chaque année, le Service de l'Eau est chargé de renseigner ces indicateurs, sur la plateforme S.I.S.P.E.A (Système d'information des Services Publics d'eau et d'assainissement) de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement qui recueille toutes les données des services et, les met à la disposition du grand public, sous forme de cartes, synthèses et rapports téléchargeables en ligne : <https://services.eaufrance.fr/>.

- Le présent rapport doit être :
 - présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : le 16 Septembre 2026
 - présenté en Comité Syndical le 30 septembre 2026
 - transmis pour approbation à la Communauté d'Agglomération de Tulle, à Egletons, Espartignac et Uzerche avant le 31 décembre 2026
 - Saisi sur le site de SISPEA avant le 15/10/2026

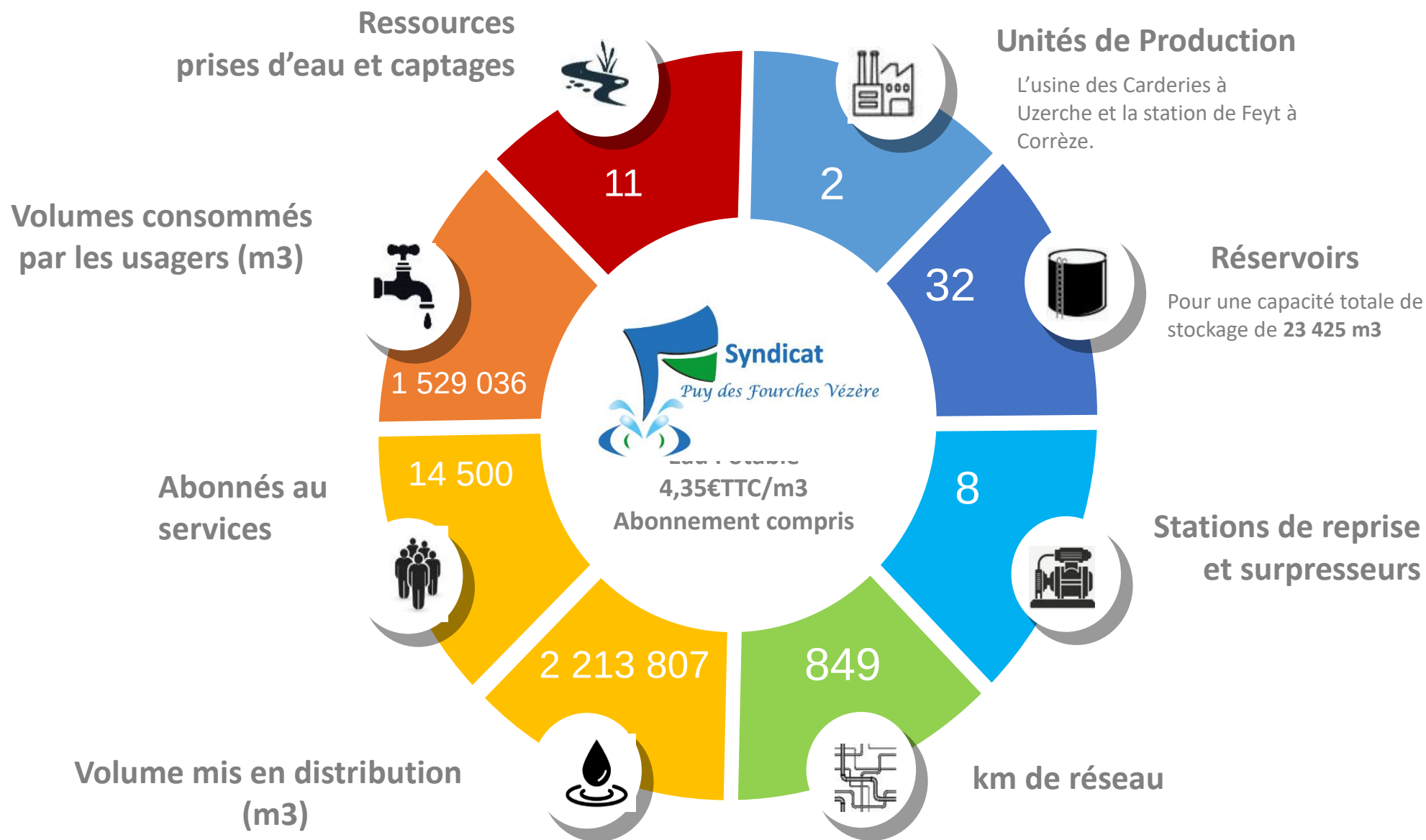
Présentation générale du Syndicat

1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère se situe en **Corrèze**. Le service est exploité en régie sauf, pour la commune d'Uzerche qui est en délégation de service Public (contrat avec SUEZ d'une durée de 15 ans du 01/01/2017 au 31/12/2031).



L'année 2025 en chiffres :



Les faits marquants de cette année 2025

Cette année 2025 a été marquée par la poursuite de nos travaux de renouvellement et par la finalisation du projet Vézère. Ce projet a été réalisé dans le but de restructurer les infrastructures eau potable de l'ancien Syndicat de la Montane (St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Eyrein, Vitrac sur Montane) et la mise en service du raccordement en Juin 2025.

En effet, suite aux différentes études de restructuration de la ressource du Syndicat, il a été mis en évidence l'impossibilité de régulariser la prise d'eau sur La Montane (non-respect du débit réservé).

Ainsi, en 2023 des travaux de restructuration des réseaux ont été lancés.

Les principes généraux de cette restructuration sont les suivants :

- Réalisation d'une interconnexion sur la conduite de transfert venant du réservoir des Ferrières (commune de Seilhac) depuis la RD53 à partir du rond-point de la gare de péage de Naves vers la station de reprise située au lieu-dit Orliaguet commune de Gimel les Cascades : conduite en Fonte de diamètre 250mm ayant un linéaire d'environ 10km,
- Transfert vers un réservoir d'une capacité de 2 200 m³ (deux bâches circulaires de 1 100 m³) situé au lieu-dit Puy de la Buse sur la commune de Vitrac sur Montane, via une station de reprise située au lieu-dit Orliaguet commune de Gimel les Cascades,
- Réalisation du réseau de transfert entre la station de reprise appelée « Orliaguet » et le réservoir appelé « Puy de la Buse » : conduite en Fonte de diamètre 250mm ayant un linéaire d'environ 5,6km et d'une conduite en Fonte d'un diamètre 300mm ayant un linéaire d'environ 2km.

Nous avons également accueilli Mr Florian Leborgne en stage dans le cadre de sa 2ème année du Bachelor Universitaire de Technologie Génie Biologique Parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologies (SAB), son étude de stage à porter sur les CVM et l'identification des points d'autocontrôle. Son travail a été le point de départ des actions qui sont menées en 2026 afin de lutter contre les CVM.

Le Syndicat a également modifié ses statuts avec le retrait des communes d'Egletons et d'Espartignac au 1er janvier 2026.

Les chantiers 2025 :

Chantiers	Année 2025											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Saint Priest de Gimel					Plan d'aménagement du bourg							
Tulle	Avenue de la Bastille				Boulevard Joffre							
St Clement	Le Bourg											
Seilhac	Vintejoux											
Correze	Rue du Moulin de Jarpel, rue de la Pialle											
		Place de la Mairie										
Projet Vézère												

Réservoir du Puy de la buse

Avril 2024



Juin 2024



Juin 2025



Station de reprise d'Orliaguet

Juillet 2024



Novembre 2024



Juin 2025



Le patrimoine du Syndicat

2. Les ressources d'eau brute

Le Syndicat est alimenté par des ressources d'eaux brutes souterraines et superficielles en fonction des secteurs desservis :

Ressources superficielles :

- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Vézère (les Carderies)
- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Montane (Pont du Reix) *

Ressources souterraines :

- ◆ Sur la commune de Corrèze :
 - 4 captages (Puy Bacou)
 - 2 captages (Auliat)
 - 3 captages (Puy de Rhodes)
 - 1 captage (Cayre 2)
- ◆ Sur le secteur Montane *:
 - 2 forages (Mons)
 - Source de la Graule
 - Source de Vitrac
 - Source du Monteil



** Suite à la finalisation du projet Vézère le syndicat a abandonné les captages du secteur Montane. Celui-ci est désormais alimenté par la prise d'eau sur la rivière Vézère depuis Juin 2025.*

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources d'eau brute. En effet, la réglementation impose la mise en œuvre de périmètre de protection autour des captages afin de les protéger notamment vis-à-vis d'éventuelles pollutions accidentelles.

L'indicateur est calculé pour chaque captage ou groupe de captages puis consolidé en pondérant les pourcentages obtenus par le volume produit ou acheté en gros à une autre collectivité (P 108.3).

Pour chaque captage du Syndicat l'indice de protection de la ressource en eau est **de 80%**.

Modalités de calcul :

Valeur de l'indice	Stade d'avancement de la démarche de protection
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Vis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier recevable déposé en Préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre
100%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

3. Les stations de production d'eau potable

Le Syndicat est doté de **3 usines** de production d'eau potable :

USINE DE PRODUCTION D'EAU	TYPE DE TRAITEMENT	Capacité Maximale
STATION DES CARDERIES (Uzerche) 	Traitement physico-chimique complet Affinage Ultra filtration Désinfection	550 m ³ /h Soit 11 100 m ³ /j sur 22h00
STATION DE FEYT (Corrèze) 	Neutralisation Désinfection	30 m ³ /h
STATION DU PONT DE REIX (Vitrac) Arrêt de l'usine fin juin 2025 	Traitement complet Neutralisation Désinfection	70 m ³ /h

4. Les ouvrages de stockage et de reprise

40 ouvrages pour une capacité totale de **23 425m³** sont présents sur le territoire du Syndicat, dont une station de reprise sur la commune de Gimel Les Cascades.

		Nb d'ouvrages actuel	Capacité (m ³)	Nb d'ouvrages (avant projet de restructurations)
DIST - Réservoirs	TULLE	7	8000	7
	LAGRAULIERE	1	200	4
	ST CLEMENT			2
	NAVES	3	980	3
	CORREZE	4	670	6
	VITRAC	1	25	3
	ST MARTIAL	3	400	3
	ST PRIEST	1	100	1
	SEILHAC			3
	ST JAL			1
DIST - Station de traitement pompage et surpresseur	GIMEL	1	900	
	TULLE	1	20	3
	CORREZE	3	110	5
	VITRAC	2	10	
	NAVES			2
	SEILHAC	1	5000	3
	ST CLEMENT	1	10	1
	ST JAL			1
	VITRAC			1
PRODUCTION	VITRAC	1	2200	
	UZERCHE	2	2030	
	TULLE			3
DSP - Uzerche	UZERCHE	8	2770	8
		40	23425	60

5. Les réseaux d'adduction d'eau

Le linéaire de réseau :

Secteurs et Communes	Linéaire de réseau
SEILHAC	80 km
ST JAL	60 km
LAGRAULIERE	44 km
ST CLEMENT	47 km
NAVES	98 km
TULLE	175 km
CORREZE	58 km
SECTEUR MONTANE (Communes de St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Eyrein, Vitrac sur Montane et une partie de Corrèze)	208 km
UZERCHE	79 km
TOTAL	849 km

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau :

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale (IP103.2).

Modalités de calcul (entre 0 et 120 points) :

	TERRITOIRE DU SPDFV (exploité en régie)	UZERCHE (DSP)
Partie A: Plan des réseaux (15 points)		
10 points: Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
5 points: Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10 points: Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour sur + 50 %	10	10
5 points max: 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%	3	5
10 points: Date ou période de pose des canalisations sur + de 50%	10	10
5 points max: 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%	1	5
Partie C: Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
10 points: Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges,)	10	10
10 points: Existence et mise à jour au moins annuelle de l'inventaire des équipements sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
10 points: Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
10 points: Caractéristiques des compteurs (réf. du carnet métrologique, date pose)	10	10
10 points: Localisation et date des recherches de fuites + nature des réparations	10	10
10 points: Localisation des autres interventions (purges, réparations,)	10	10
10 points: Existence et mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de renouvellement des canalisations (à minima sur 3 ans)	10	0
5 points: Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du réseau (temps de séjour et capacités de transfert des réseaux)	5	0
Nombre total de points 2025 P 103.2B (/120)	114	105



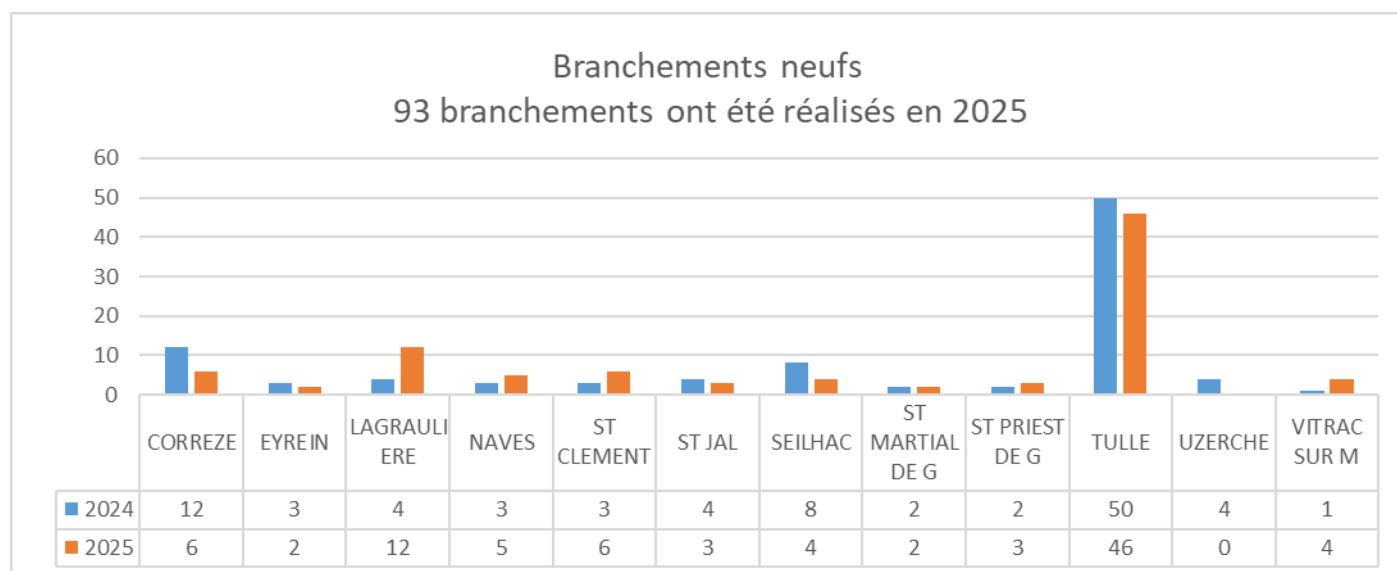
Attention : Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

6. Les branchements

Le taux de respect du délai maximal des ouvertures des branchements :

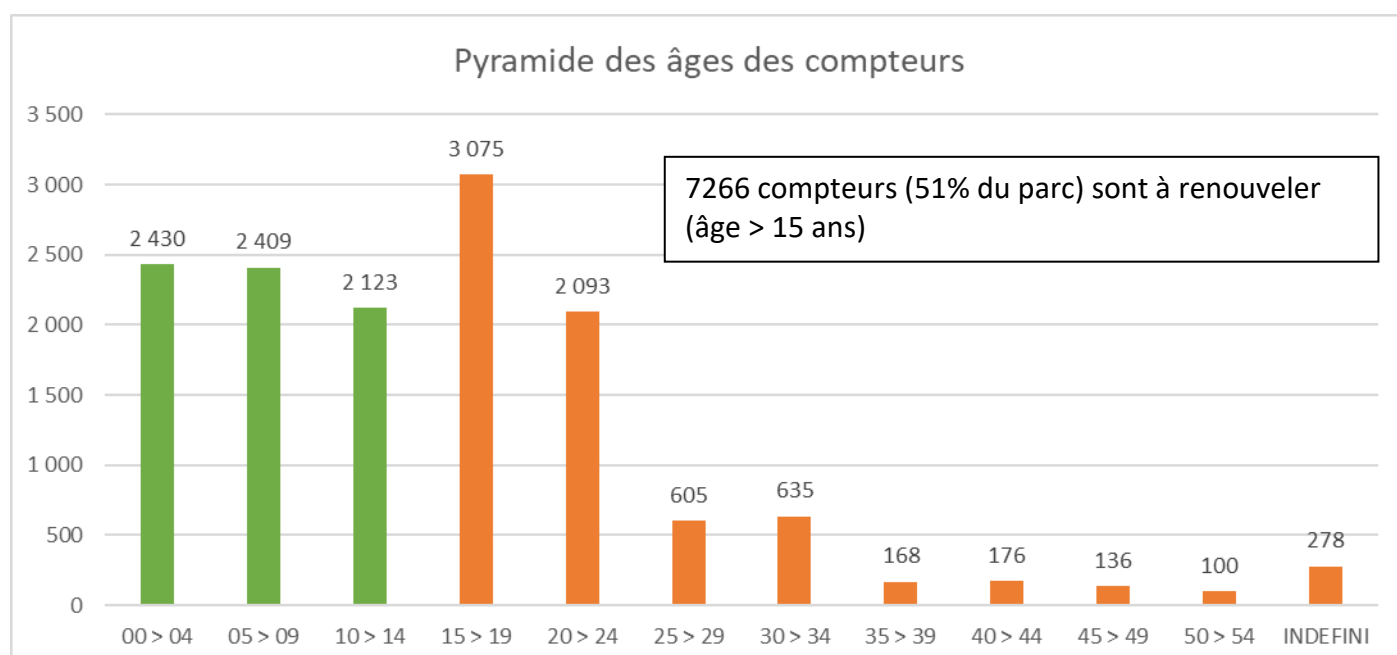
Le délai d'ouverture de branchement est estimé à 1 journée, ce délai est tenu grâce au service d'astreinte joignable 24h/24 et 7j/7. Ce délai est à formaliser à la prochaine évolution du règlement de service.

Le Syndicat dispose de 15 912 branchements dont 1751 sur Uzerche. Le Syndicat a créé 93 branchements supplémentaires en 2025.

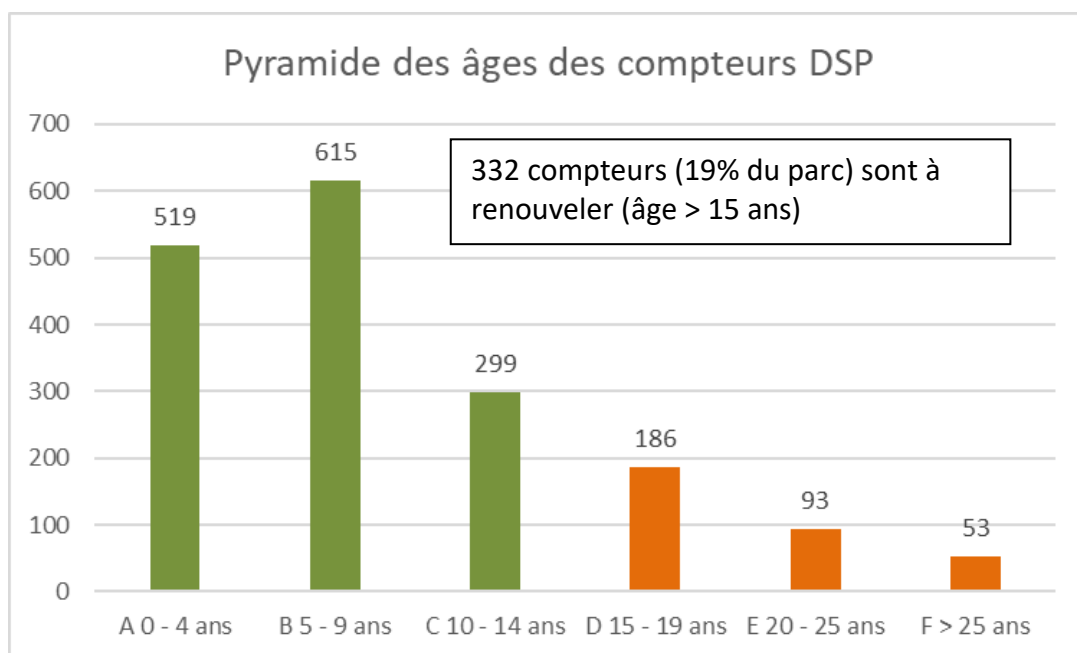


7. Les compteurs

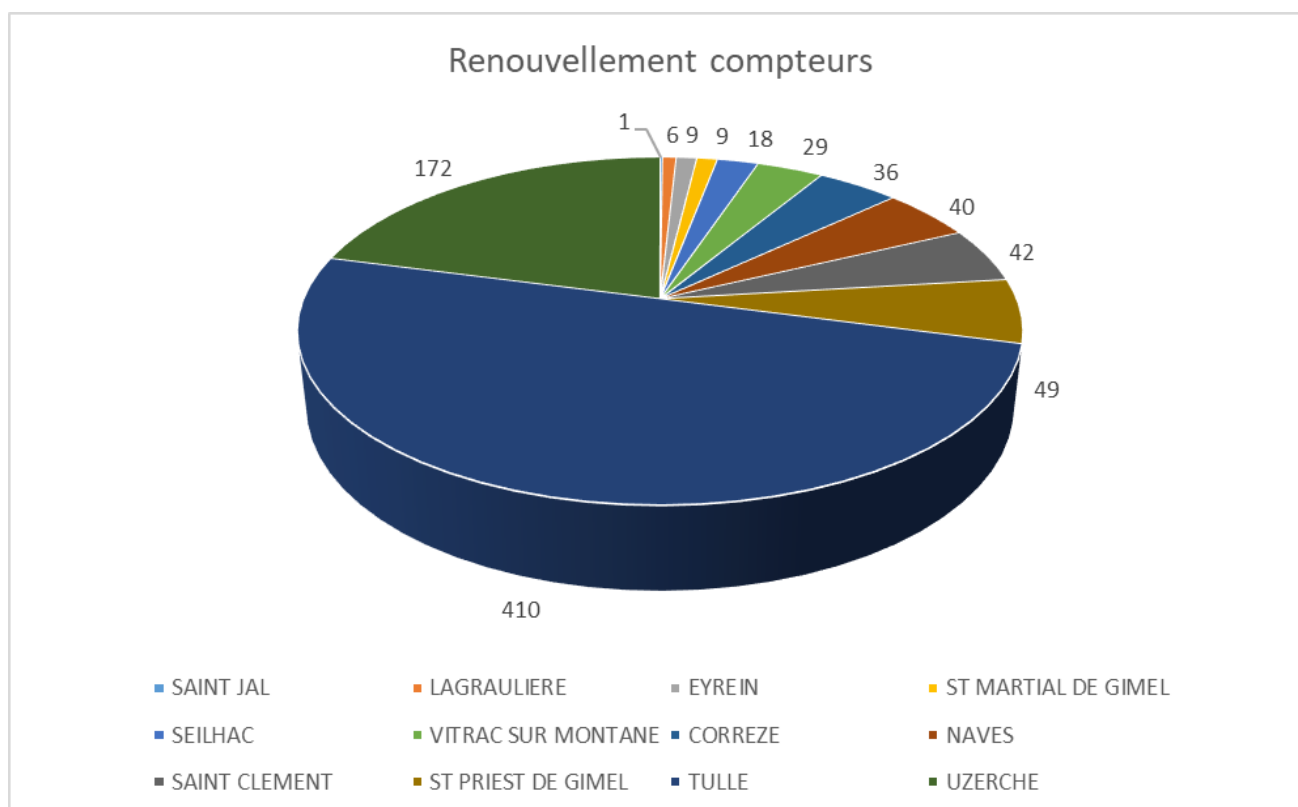
Le parc compteur du Syndicat (partie régie) est composé de 14 064 compteurs sur le syndicat (hors DSP) qui se répartissent de la manière suivante :



Uzerche dispose d'un parc de 1765 compteurs qui se répartissent de la manière suivante :



Le renouvellement du parc compteur se poursuit en 2025 avec le changement de 649 compteurs sur l'ensemble de nos communes (hors DSP). Pour la partie DSP 172 compteurs ont été renouvelés.



Les indicateurs quantitatifs

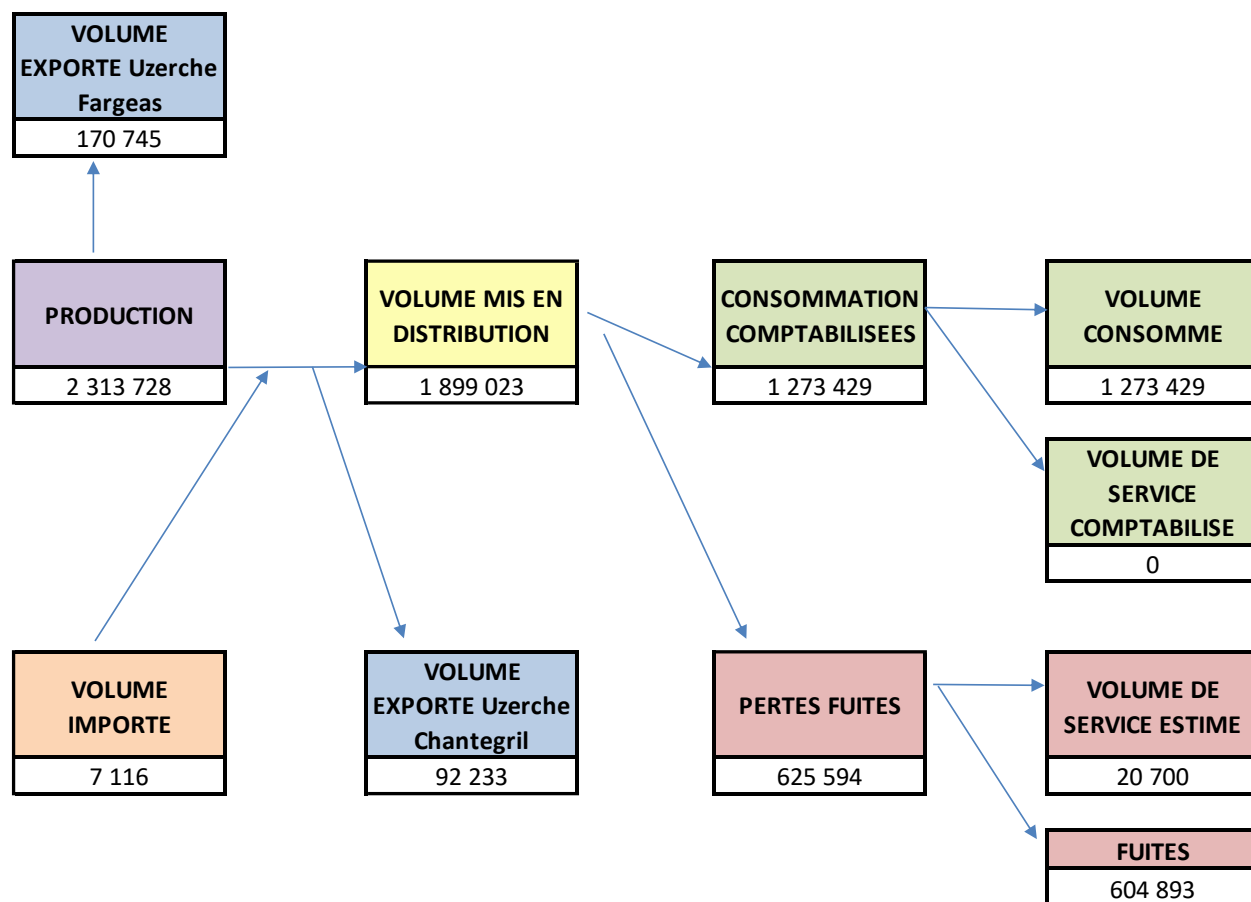
8. Le bilan des volumes

Réf	Volume en m3 sur 365 jours	UDI Carderie*	UDI Corrèze	DSP Uzerche	TOTAL
	Volume prélevé	2 313 728	76 965		2 390 693
V1	Volume produit	2 163 728	62 993		2 226 721
V2	Volume importé	7 116	0	259 572	266 688
V3	Volume exporté	271 821	9 123	648	281 592
V4	Volume mis en distribution	1 899 023	55 807	258 977	2 213 807
V7	Volume comptabilisé	1 273 429	50 444	205 163	1 529 036
V9	Volume de service comptabilisé	0	0	0	0
V8	Volume de service estimé	20 700	188	11 020	31 908
V5	Pertes et fuite (V de service estimé + fuite)	625 594	5 363	42 883	673 840
	Volume dégrevés aux abonnés	7 785	0	0	0
	Rendement primaire % <i>= (V comptabilisé / V mis en distribution) *100</i>	67.06%	90.39%	79.22%	69.07%
	Rendement primaire pondéré par ILC % <i>((V comptabilisé + V de service comptabilisé)/V mis en distribution)-(ILC/5)</i>	66.08%	89.91 %	77.80%	68.08%

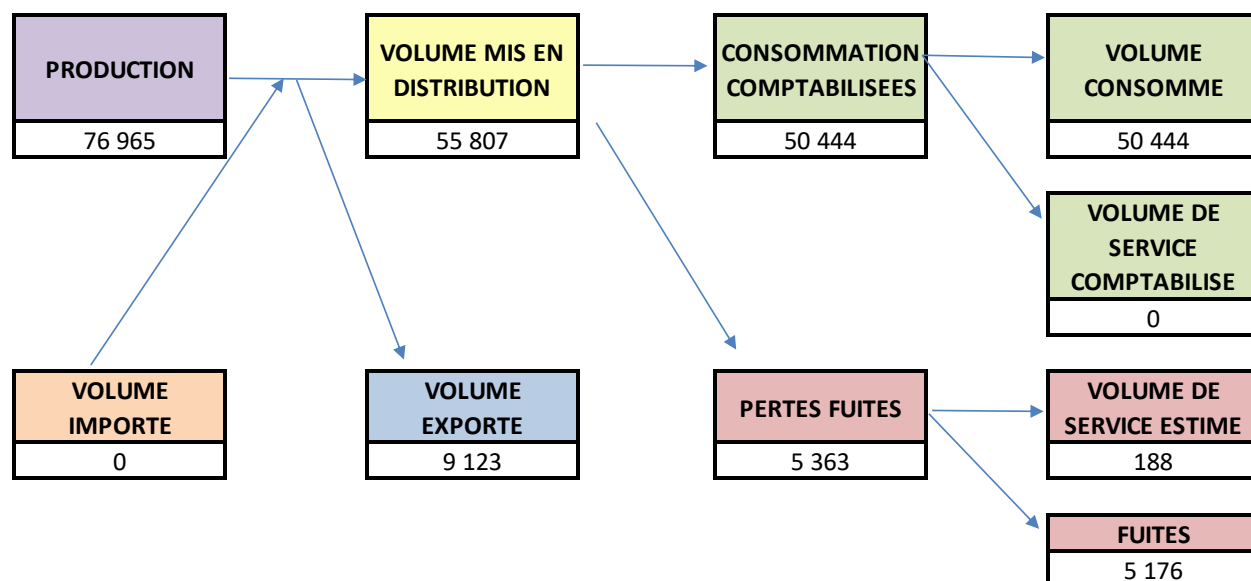
*Suite à la finalisation du projet Vézère L'usine du secteur Montane a été arrêtée le 01/07/2025. Depuis cette date le secteur Montane est désormais alimenté par l'usine des Carderie. Les volumes présentés au sein de l'UDI carderie comprennent l'UDI Montane pour l'année complète.

Détail de la production par UDI

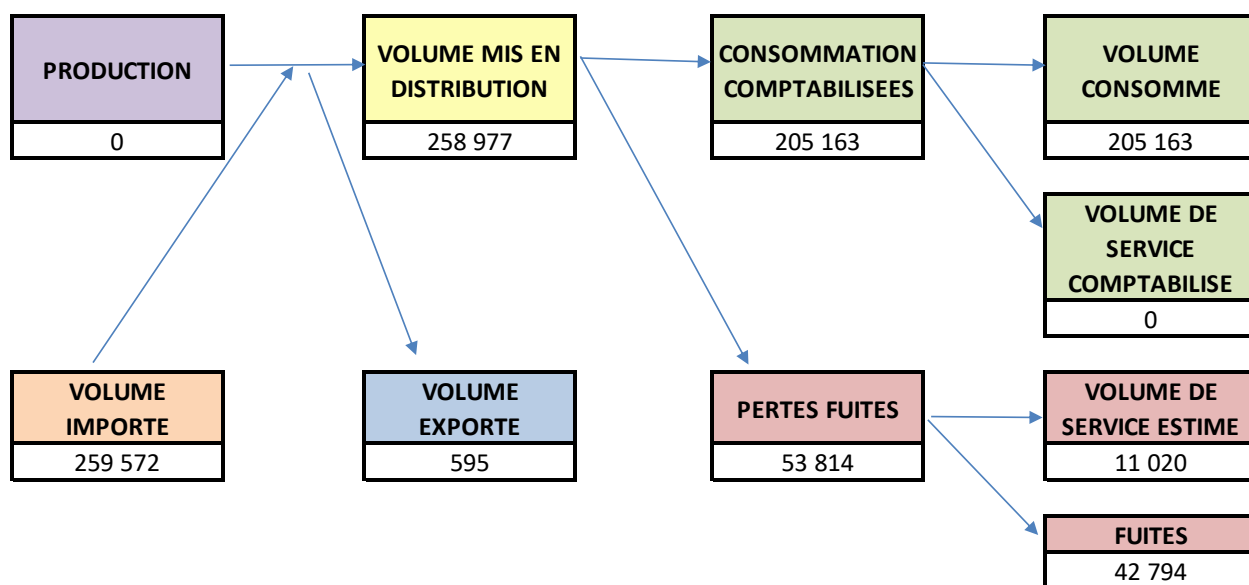
UDI Carderies



UDI Corrèze



UDI Uzerche



9. Le rendement et indices des réseaux de distribution

	SPDFV	UDI Corrèze	DSP Uzerche	Total
LINEAIRE DE RESEAUX (km)	712	58	79	849
Nombre d'abonnés au 31/12/2025 (U)	12 254	665	1524	14 443
Nombre abonné par km de réseau (ab/km)	17	11	19	17
RENDEMENT PRIMAIRE (V comptabilisé) / (V mis en distribution) × 100	67.06	90.39	79.22	69.07
Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2025 P105.3 (V7+V9)/(365 x linéaire de réseau))	4.90	2.38	7.12	4.93
Indice linéaire des volumes non comptés ILV (m3/km/j) 2025 P106,3 ((V4-V7)/(365 x linéaire de réseau))	0.16	0.022	0.10	0.13
Indice linéaire de pertes ILP (m3/km/j) 2025 P106,4 ((V4-V6)/(365 x linéaire réseau))	3.46	0.25	1.87	2.30
Rendement minium à avoir suivant Décret n°2012-97 du 27.01.2012 (%) : 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5	65.98	65.48	66.42	65.98

	UDI Carderies			UDI Corrèze			DSP Uzerche		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Indice linéaire de consommation	4.90	5,78	7,47	2.38	2,47	2,86	7.12	7,06	6,48
Indice linéaire des volumes non comptés	0.16	0,16	2,9	0.022	0,002	0,11	0.10	0,11	2,14
Indice linéaire de pertes	2.41	3,53	2,89	0.27	0,02	0,11	1.87	2,14	1,78

Le rendement du décret « fuites » :

Seuils de rendement fixés dans le [décret n°2012-97 du 27.01.2012](#)

◆ Rendement minimum 1 (RM1) = 85%

◆ OU rendement minimum 2 (RM2) = 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5

Avec I.L.C = (V consommé autorisé + V vendu en gros) / longueur du réseau de desserte / 365jrs

Indice linéaire de perte :

TYPE DE RESEAU		RURAL	INTERMEDIAIRE	URBAIN
	Nombre d'abonnés /km	<25	<50	>=50
Indice linéaire de perte	Bon	<1,5	<3	<7
	Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
	Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
	Mauvais	>4	>8	>15

UDI Carderie = type rural médiocre

UDI Corrèze = type rural bon

UDI UZERCHE = type rural acceptable

**Attention :**

Bien mettre en parallèle la réalité du terrain, la notion de rendement, et d'ILP.

A noter, que les rendements sont en progression et supérieurs ou très proche (< de 5%) des références imposées par le décret.

Les indicateurs qualitatifs

10. Le taux de réclamation :

Sur le territoire du Syndicat (hors DSP) en 2025, 18 réclamations ont été enregistrées soit, un taux pour 1000 abonnés à 1.40.

Calcul SPDFV : $(18/12827) * 1000$

Motifs	Nombre
Consommation	5
Manque eau	1
Refus dégrèvement	4
Facturation	5
Qualité eau	1
Saisie médiateur	2

Sur le territoire de la DSP en 2025, 21 réclamations ont été enregistrées soit, un taux pour 1000 abonnés à 13.6.

Calcul DSP :

$(21/1543) * 1000$

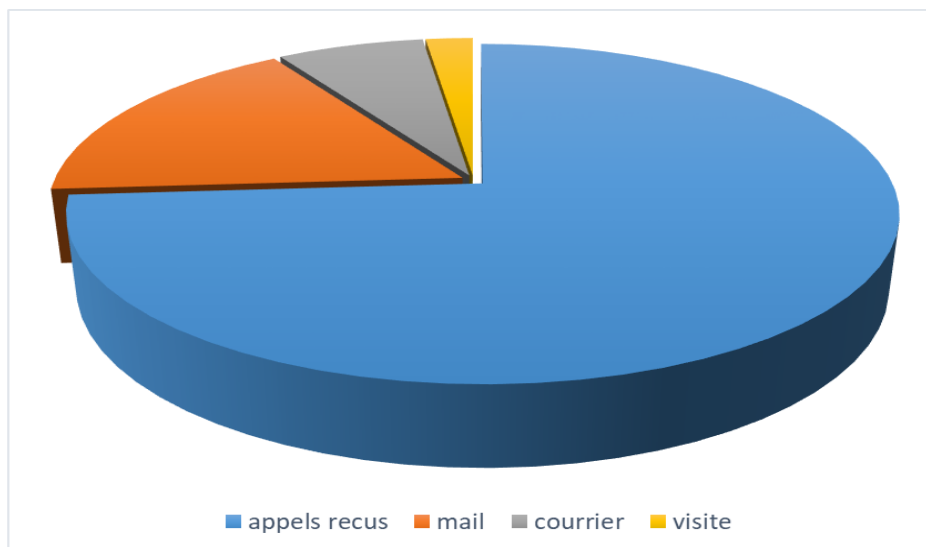
Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Un contact peut faire l'objet de plusieurs motifs de demandes et réclamations

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	226	0
Facturation	49	45
Règlement/Encaissement	145	19
Prestation et travaux	35	0
Information	608	0
Dépose d'index	78	0
Technique eau	41	41
Total	1 182	105

11. Les échanges :

Voici les canaux d'échanges avec nos usagers, sur un an le service gestion usagers reçoit plus de 10 000 appels, 2300 mail et 950 courriers.



Un même motif d'échange peut donner lieu à plusieurs contacts de la part de nos usagers. Par ailleurs, notre service traite des demandes diverses concernant le fonctionnement et l'organisation interne du syndicat. Cela représente 41% des contacts qui ne sont pas référencés ci dessous.

Les motifs d'échanges :

Type	%	Type	%
SAISIE INDEX	21,39%	MESURE DE PROTECTION	0,31%
SOUSCRIPTION	10,81%	RECLAMATION	0,27%
RETOUR DOCUMENTS	10,29%	DEMANDE DE DE DEVIS	0,24%
RESILIATION	9,35%	ANNULATION FACTURE / AVOIR	0,24%
EXPLICATION FACTURE	7,76%	DECLARATION DECES	0,23%
AUTRE	7,27%	SAISIE ATD	0,19%
INTERVENTION	6,64%	PROCEDURE COLLECTIVE	0,19%
MENSUALISATION OU PRELEVEMENT	4,24%	INFO SERVICE DE GESTION COMPTABLE	0,19%
DUPLICATA DE FACTURE	3,08%	DEPOT FSL	0,19%
MODIFICATION ADRESSE	2,71%	MISE EN DEMEURE SOUSCRIPTION CONTRAT	0,15%
TRANSFERT D'ABONNEMENT	2,48%	FIN DE BAIL	0,15%
ENCAISSEMENT	2,35%	SINISTRE	0,14%
CHANGEMENT COORDONNEES BANCAIRES	2,05%	CHANGEMENT NOM	0,14%
RETOUR NPAI	1,35%	JUSTIFICATIF DOMICILE	0,13%
MODIFICATION MENSUALITE	0,87%	INFO TRAVAUX	0,12%
ECHEANCIER	0,80%	RETRACTATION	0,10%
CONSO S/ RESIL	0,78%	INDIVIDUALISATION	0,10%
RIB POUR REMBT	0,68%	SAISIE MEDiateur DE L'EAU	0,06%
QUESTIONNAIRE REDEVANCES	0,63%	AVIS DE COUPURE	0,06%
RECEPTION D'UNE DDE DE DEGREVEMENT	0,51%	FERMETURE BRANCHEMENT	0,05%
TRAVAUX	0,31%	INVERSION COMPTEUR	0,04%
REFACTURATION	0,31%	SURENDETTEMENT	0,01%
		DOSSIER EN COURS AUPRES DU MEDiateur	0,01%

Pour la DSP la typologie des contacts clients est celle-ci :

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	991
Courrier	43
Internet	147
Chat	0
Reseaux sociaux	0
Visite en agence	1
Total	1 182

12. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées

Cet indicateur permet d'apprécier la qualité de l'eau potable distribuée, au titre du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) de Corrèze, par rapport aux limites de qualité fixées dans la réglementation ([Arrêté du 11 janvier 2007](#)). Les bilans ARS des différentes unités de distribution sont jointes au présent rapport.

Méthode de calcul :

◆ **P 101.1** = Nombre de prélèvements bactériologiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année * 100

◆ **P 102.1** = Nombre de prélèvements physicochimiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année * 100

		UDI Carderies	UDI Corrèze		UDI Secteur Montane			UDI Uzerche
			Bouysse	Corrèze Bourg	Vitrac Bourg	Vitrac Monteil	Réseau principal	
Taux conformité microbiologie P101,1	%	100,00	100	100	100	100	100	100,00
Taux conformité paramètres physico chimique P101,2	%	100,00	100	100	100	100	90,00	100,00
Nombre de prélèvements microbiologique réalisés	U	56	0	9	9	3	9	4
Prélèvement microbiologique non conforme	U	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvements paramètres physico-chimique réalisés	U	56	0	9	9	3	10	2
Prélèvement physico-chimique non conforme	U	0	0	0	0	0	1*	0

*La non-conformité correspond à un dépassement en CVM sur le prélèvement du 17/12/2025 (Commune de St Martial de Gimel).

Les travaux

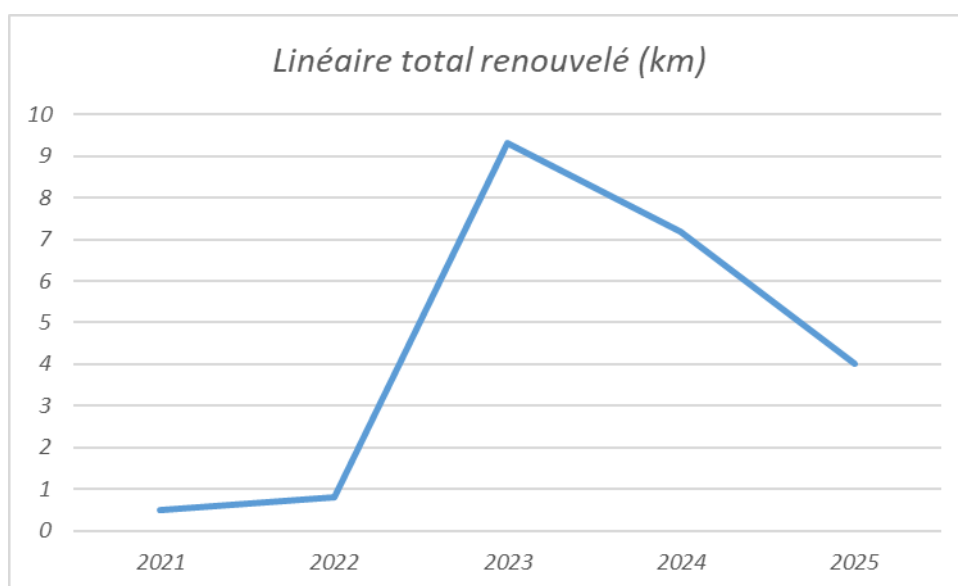
13. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés

En 2025, 4km de réseaux ont été renouvelés soit un taux de renouvellement de 0.5% sur l'ensemble du Syndicat.

Nom Commune	Travaux subventionnés		Nom de la voie	Nature des travaux	Nature des réseaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
	Appel à projet AE Adour Garonne	Conseil Départemental					
TULLE	30%	10%	AV Bastile	Renouvellement canalisation réalisé sur 2023/ 2024/2025	Fonte	Linéaire Total 2021	250
				Renouvellement branchements	Pehd	Restant 371	
TULLE	30%	10%	Bd Joffre	Renouvellement canalisation	Fonte	726	100
				Renouvellement branchements	Pehd	313	60
CORREZE	30%	10%	Place de la Mairie Rue St Martial	Renouvellement canalisation	PVC	83	25
				Renouvellement branchements	Pehd	103	63
CORREZE	30%	10%	Rue du Moulin de Jarpe / Rue de la Paille	Renouvellement canalisation	Pehd	53	40
					Fonte	751	150
					PVC	223	140
						8	125
						133	110
						656	63
				Renouvellement branchements	Pehd	119	50
					Pehd	8	40
						71	32
St PRIEST DE GIMEL	30%	10%	PAB	Renouvellement canalisation	PVC	791	25
						350	125
						54	90
				Renouvellement branchements	Pehd	20	63
					Pehd	26	50
						221	32
						230	25
				TOTAL renouvellement de canalisations	KM	4	
				TOTAL renouvellement de branchements	KM	2	

Commune	Linéaire total (km)	Linéaire renouvelé (km)	Taux
TULLE	175	1.8	1.02%
CORREZE	58	2.414	4.16%
SAINT PRIEST (Montane)	208	0.450	0,22%

	Linéaire total renouvelé (km)
2025	4
2024	7.2
2023	9.3
2022	0.8
2021	0.5



14. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

[Modalités de calcul :](#)

♦ P 107.2 = Linéaire de réseau moyen renouvelé sur les 5 dernières années / linéaire total du réseau

		UDI CARDERIES							UDI CORREZE	UDI UZERCHE	TOTAL
Désignation	Unité	NAVES	SEILHAC	ST JAL	LAGRAULIERE	ST CLEMENT	TULLE	Montane			
Réseaux	km	98	184			47	175	208	58	79	849
Branchement	U	23	53		10	30	30	19			165
Compteurs	U	1 340	1 248	436	773	572	7 748	1 328	687	1 738	15 894
Renouvellement compteurs	U	40	18	1	6	42	410	96	36	172	834
Renouvellement réseau	km										
2021			0,178				0,317				
2022		0,1	0,19			0,2	0,301				
2023		1,12			1,01	0,06	2,637		4,44		
2024		2,227	2,39	0,051	0,151	0,85	0,42	0,685		0,43	
2025							1,76	0,9	3		
TOTAL		3,447	3,97			1,11	5,435	1,585	7,44	0,43	23,417
Taux renouvellement réseau	%	4%	2%			2%	3%	1%	13%	1%	3%

15. Taux d'interruption de service non programmée

Cet indicateur permet d'appréhender le bon fonctionnement du réseau et la continuité du service d'eau potable, conformément au règlement du service de l'eau.

Ne disposant pas d'outils de mesures à ce jour, cet indicateur n'est pas calculé.

Modalités de calcul :

◆ P 151.1 = Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés au préalable (au moins 24h à l'avance) / Nombre d'abonnés

Les indicateurs financiers

16. La tarification de l'eau 2026

LES REDEVANCES EAU D 102.0

Modalités de calcul :

♦ D 102.0 = Prix T.T.C du service au 1^{er} janvier de l'année N+1 (donc 2026) avec le détail des différentes parts pour une consommation de 120 m³ avec prise en compte de l'abonnement le plus usuel (soit pour un compteur de diamètre 15 mm).

Suite aux transferts de compétence au 1^{er} Janvier 2020 au Syndicat et à la nécessité d'application d'une convergence tarifaire, le syndicat souhaite une harmonisation des tarifs pour l'ensemble des usagers (hors DSP).

Pour les tarifs Collectivité de la DSP d'Uzerche, les abonnés sont également soumis à un tarif dit délégataire (voir détail facture)

COLLECTIVITE	PART FIXE 2026 (€HT)	
SPDFV	120	
Uzerche	56.91	} 86.89
Uzerche (part délégataire)	29.98	

COLLECTIVITE	PART VARIABLE 2026 (€HT/m3)	
SPDFV	2.60	
Uzerche	0.000	} 2.634
Uzerche (part délégataire)	2.634	

Prix pour 120m3 abonnement inclus :

SECTEUR	PRIX 2026 (€HT/m3)
SPDFV	3.600
Uzerche (avec part délégataire)	3.601

Facture type de 120m3

Syndicat :

Détail de votre facture	Consommation facturée (m3)					120	
	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Part Fixe - Abonnement EAU	2026	1		120,00000	120,00	6,60 (5.5%)	126,60
Consommation EAU	2026	120	m3	2,60000	312,00	17,16 (5.5%)	329,16
Organismes publics							
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	2026	1 à 999999	120	m3	0,10000	0,66 (5.5%)	12,66
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	2026	1 à 999999	120	m3	0,32000	2,11 (5.5%)	40,51
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	2026	1 à 999999	120	m3	0,10000	0,66 (5.5%)	12,66
Total de votre facture					494,40	27,19	521,59
Montant total à payer					494,40	27,19	521,59

DSP Uzerche

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0189647-1

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			432,17		455,94
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	1	29,87	29,87	5,5	
Part du Syndicat du 01/01/2026 au 01/01/2027	1	87,30	87,30	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	2,6250	315,00	5,5	
Part du Syndicat du T1 de 0 M3 à 5000 M3 du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³			0,0	
ORGANISMES PUBLICS			68,40		72,16
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,15	18,00	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,10	12,00	5,5	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027	120 m³	0,32	38,40	5,5	
TOTAL HT			500,57		
MONTANT TVA (5.5 %)			27,53		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					528,10
Net à payer					528,10 €

17. L'état de la dette

La durée d'extinction de la dette permet d'apprécier les marges de manœuvre du service de l'eau en matière de financement des investissements et d'endettement.

Modalités de calcul :

♦ P 153.2 = Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Encours total de la dette = capital restant dû

Épargne brute annuelle = différence entre les recettes et les dépenses réelles du service de l'eau

Ces données sont issues du compte administratif 2025 du budget distribution.

Partie du Syndicat (Partie Distribution) :

	Section exploitation	Section investissement	TOTAL 2025	2024
Recettes réelles 2025(+RAR)	5 327 596.94€	4 016 579.47€	9 344 176.41€	9 293 676.41 €
Dépenses réelles 2025(+RAR)	4 824 121.40€	4 018 726.88€	8 842 848.28€	10 076 682.36 €
Epargne brute 2025			503 475.54€	62 200.11€ *
En cours de la dette			3 674 372.77	2 908 544€
Durée d'extinction de la dette 2025 P153.2			7.30	46.76 ans*

*Sans rattachement des charges Agence de l'Eau, l'épargne brute aurait été de 393 781.44€ et la durée d'extinction de la dette de 7.39 ans.

18. Les abandons de créances

Le taux des abandons de créances :

Le taux des abandons de créances permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

Modalités de calcul :

♦ P 109.0 = Montant des abandons de créances + versements au Fonds de Solidarité Logement / V facturé

Les abandons de créances sont régis par la convention relative à la participation des délégataires des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement qui vise à effacer, totalement ou partiellement, les créances sur les factures d'eau des personnes en situation de précarité.

En 2025, le montant des abandons de créances est de 18 889.06€ pour la partie du Syndicat gérée en régie. Pour la DSP d'Uzerche il y a eu 4 dossiers FSL d'instruits dont 4 acceptés.

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Abandons de créances 2025	18 889.06	655.05 €
Volume eau facturée en 2025	1 221 175 m3	187 712 m3
Taux 2025 (P109.0) (€/m3)	0.015€/m3	0.0032 €/m3
Nombre de dossiers FSL 2025	0	4

19. Le taux d'impayés sur les factures d'eau

Le taux d'impayés sur les factures d'eau permet de mesurer l'efficacité du recouvrement.

Modalités de calcul :

♦ P 154.0 = Montant d'impayés / chiffre d'affaires T.T.C facturé

Montant des impayés au 31/12/N (2025) sur les factures émises au titre de l'année N-1 (2024)

Chiffre d'affaires total T.T.C N-1 hors travaux (parts collectivité, délégataire et redevance prélèvement)

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Montant d'impayés 2024 au 31/12/2025	83 584.01€ TTC	14 852.59 € TTC
Chiffre Affaires 2024 (art-70111)	4 685 025.46€ TTC	779 038.35 € TTC
Taux 2025 (P154.0)	1.78%	1.96%

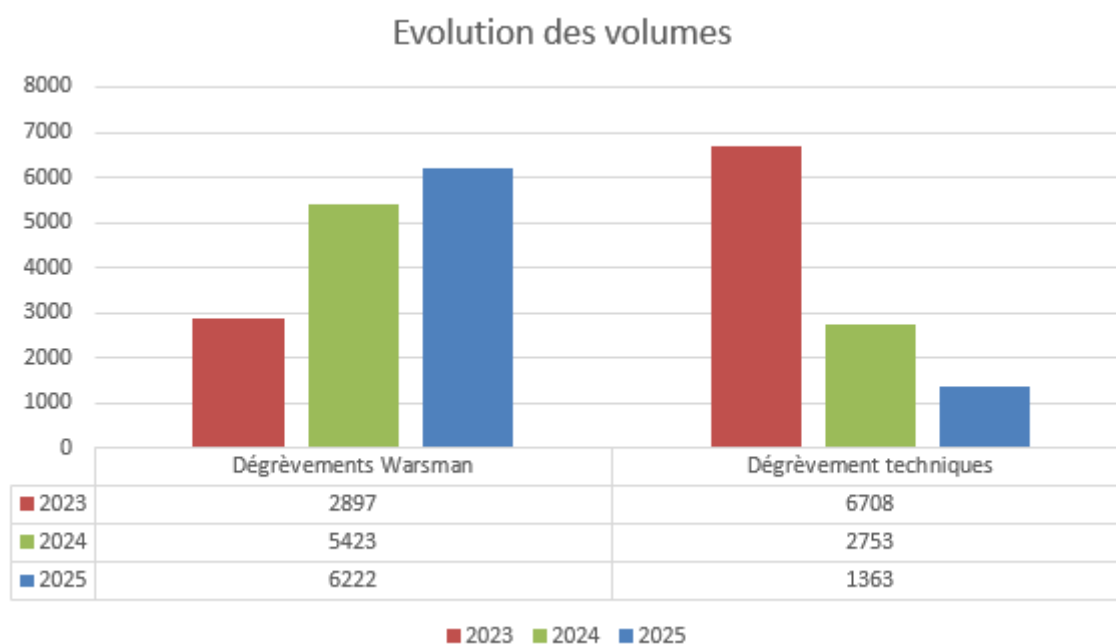
Informations complémentaires

20. Gestion usagers

Les demandes de dégrèvements et médiation :

Sur 63 demandes de dégrèvements réceptionnées sur l'année 2025, 39 ont été accordées.

	2023		2024		2025	
	nombre	volume	nombre	volume	nombre	volume
Dégrèvements Warsman	10	2 897	16	5 423	26	6 222
Dégrèvements Technique	12	6 708	14	2 753	13	1 363
TOTAL	24	11 798	30	8 176	39	7 585



Les Mutations :

	2023			2024			2025		
	Départs	Arrivées	Solde	Départs	Arrivées	Solde	Départs	Arrivées	Solde
CHAMBOULIVE*	1	1	0	1	1	0			
CHAMEYRAT*	6	5	-1	2	3	1			
CORREZE	45	42	-3	44	53	9	39	38	-1
ESPAGNAC*	1	1	0				1	1	0
EYREIN	16	15	-1	17	20	3	13	11	-2
LAGRAULIERE	37	41	4	32	26	-6	51	59	8
LAGUENNE*	3	3	0	3	2	-1	5	4	-1
NAVES	71	69	-2	71	69	-2	52	53	1
SAINT CLEMENT	19	23	4	15	18	3	20	22	2
SAINT JAL	14	16	2	14	15	1	19	18	-1
SAINT-SALVADOUR*	2	2	0				1	1	0
SEILHAC	59	57	-2	55	47	-8	66	59	-7
ST MARTIAL DE GIMEL	15	18	3	10	9	-1	12	15	3
ST PRIEST DE GIMEL	19	18	-1	30	17	-13	16	25	9
TULLE	774	746	-28	734	695	-39	656	655	-1
VITRAC SUR MONTANE	7	7	0	4	4	0	7	13	6
Total	1 089	1 064	-25	1 032	979	-53	958	974	16

*Communes non adhérentes, mais quelques secteurs desservis par le Syndicat sur ces communes.

21. Service Technique

Voici un aperçu des actions de l'ensemble des agents techniques auprès des abonnés sur l'année 2025.

Les interventions syndicat partie Régie :

Commune	Nombre d'interventions
CHAMEYRAT	2
CORREZE	72
ESPAGNAC	1
EYREIN	17
LAGRAULIERE	41
LAGUENNE	1
NAVES	96
SAINT CLEMENT	57
SAINT JAL	21
SEILHAC	64
ST MARTIAL DE GIMEL	10
ST PRIEST DE GIMEL	62
TULLE	584
VITRAC SUR MONTANE	21

Les interventions Clientèle

1049 interventions pour 226 jours travaillés
Soit une moyenne sur l'année de 5 interventions par jour

Les principaux motifs de demande d'interventions des usagers :

- SPDFV :

AVIS DE COUPURE CONTRATS NON SIGNES	30	INFO TRAVAUX	10
BRANCHEMENT INDIVIDUALISATION	3	MANQUE EAU	18
BRANCHEMENT NEUF	13	METRE DEVIS	8
BRUIT	5	OUVRIR BRANCHEMENT	58
CONSOMMATION SUR RESILIE	152	OUVRIR LE COMPTEUR	11
CHANGER LE COMPTEUR	136	PB PRESSION	31
DIVERS	43	PB ROBINET	38
DEPOSER LE COMPTEUR	14	POSER LE COMPTEUR	10
FERMER BRANCHEMENT	73	QUALITE EAU	22
FUITE BRANCHEMENT	15	RECLAMATION FACTURE	1
FUITE COMPTEUR	77	RELEVÉ INDEX	215
FUITE RESEAU	9	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT	46
FERMER LE COMPTEUR	5	REPERAGE RESEAU	3
INFO FUITE	1	SINISTRE	2

- Uzerche (DSP) :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2024	2025	N/N-1 (%)
Accessoires	créés	1	-	-100,0%
Accessoires	renouvelés	4	1	-75,0%
Appareils de fontainerie	vérifiés	-	73	-
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	7	1	-85,7%
Branchements	créés	4	4	0,0%
Branchements	modifiés	4	3	-25,0%
Branchements	renouvelés	3	-	-100,0%
Compteurs	déposés	3	-	-100,0%
Compteurs	posés	6	6	0,0%
Compteurs	remplacés	136	172	26,5%
Devis métrés	réalisés	8	10	25,0%
Enquêtes	Clientèle	61	82	34,4%
Fermetures d'eau	à la demande du client	2	-	-100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	4	-	-100,0%
Remise en eau	à la demande du client	4	8	100,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	1	-	-100,0%
Réparations	fuite sur branchement	1	9	800,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	15	15	0,0%
Autres		381	466	22,3%
Total actes		645	850	31,8%

ANNEXES

💧 **NOTES AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

💧 **BILANS ARS**



Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

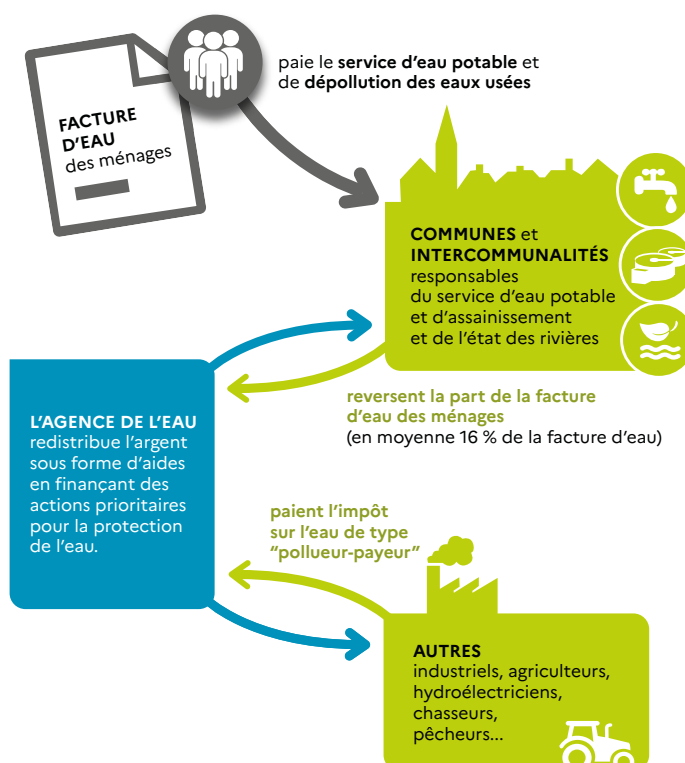
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs
concernés



1,95 €
de redevance de pollution
payé par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



63,10 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de pollution diffuse
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits

100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
en 2025



1,60 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,70 €
de redevance de prélèvement
payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités
économiques



13,10 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs
économiques
pour la gestion quantitative
de la ressource en eau (hors
industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2025



4,20 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle, le traitement
de certains déchets dangereux pour l'eau
et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtières du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformerdevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIMERIE VERT



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, iStockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr





ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU PRINCIPAL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis ponctuellement pour les paramètres conductivité et température d'eau.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES NOUVELLES CARDERIES. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 25361 personnes sur 7 communes (LAGRAULIERE, NAVES, SAINT-CLEMENT, SAINT-JAL, SEILHAC, TULLE, UZERCHES). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **55**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **5,36 mg/L**
Valeur maxi : **6,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **8,06 unité pH**
Valeur maxi : **8,7 unité pH**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **260 microS/cm**
Valeur maxi : **298 microS/cm**

TEMPÉRATURE DE L'EAU

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : **54**
Valeur moyenne : **15,1 °C**
Valeur maxi : **27,4 °C**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/05/2026

UDI 019004415

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CORREZE BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis ponctuellement pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être étudiées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages.
L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 947 personnes sur 1 commune (CORREZE). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,75 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **192**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **8,09 unité pH**
Valeur maxi : **8,4 unité pH**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **216 microS/cm**
Valeur maxi : **246 microS/cm**

RADON

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Présence naturelle de radon

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **129 Bq/L**
Valeur maxi : **129 Bq/L**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/05/2026

UDI 019001197

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : XXXLA MONTANE - RESEAU PRINCIPAL

Conclusion sanitaire

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Références de qualité non respectées pour les paramètres pH et conductivité, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques. Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé en un point du réseau. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la PRPDE.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1538 personnes sur 6 communes (CORREZE, ESPAGNAC, EYREIN, SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, VITRAC-SUR-MONTANE). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **5,6 mg/L**
Valeur maxi : **5,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **181**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,585 microgramme/L**
Valeur maxi : **2 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2026

UDI 019000854

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Référence de qualité non respectée

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **7,16 unité pH**
Valeur maxi : **8,5 unité pH**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **144 microS/cm**
Valeur maxi : **284 microS/cm**



ZONE DE DISTRIBUTION : XXXVITRAC SUR MONTANE BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Références de qualité non respectées pour les paramètres pH et conductivité, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé en un point du réseau. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la PRPDE.
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être étudiées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages.
L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 102 personnes sur 1 commune (VITRAC-SUR-MONTANE). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 4,8 mg/L

Valeur maxi : 5,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 181

Valeur maxi : 0 microgramme/L

Année prise en compte : 2024

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A

Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 0,39 microgramme/L

Valeur maxi : 2 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2026

UDI 019000851

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

pH

Référence de qualité non respectée

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 14

Valeur moyenne : 6,41 unité pH

Valeur maxi : 8,5 unité pH

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 115 Bq/L

Valeur maxi : 115 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : XXXLE MONTEIL DE VITRAC S/MONTANE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Références de qualité non respectées pour les paramètres pH et conductivité, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : XXXLE MONTEIL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 personnes sur 1 commune (VITRAC-SUR-MONTANE). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY DES FOURCHES-VEZERE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 4,9 mg/L

Valeur maxi : 4,9 mg/L

Année prise en compte : 2023

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Référence de qualité non respectée

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 6,85 unité pH

Valeur maxi : 8,2 unité pH

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 153 microS/cm

Valeur maxi : 268 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2026

UDI 019000853

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.